

## LETTRE OUVERTE

M. François Legault, premier ministre,  
Mme Danielle McCann, Ministre de la Justice

### **Les Corporations professionnelles ça sert à quoi? Point de bascule!**

Au Québec, une Société distincte, l'administration public a voulu instaurer un système de protection du public vis-à-vis les professionnels. Au fil des ans ces organismes se sont dotés de pouvoirs illimités. Ils ont outrepassé leur mandat de répondre aux plaintes des citoyens. Ces organismes avides veillent à leur pérennité avant tout. Les ordres se sont dotés d'outils implacables et quiconque tombe dans le trou noir n'en ressort jamais.

« Qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage ». Le carnage se fait sûrement méthodiquement pour conduire le praticien à la détresse, la dépression et l'abandon. On s'autorise même à publier dans les médias la déchéance de ces victimes innocentes à titre dissuasif pour qui oserait les défier.

On atteint ouvertement la réputation de quelqu'un pour le blesser profondément que ce soit vrai ou non; on contribue à détruire cette personne, jusqu'à lui enlever sa vie, une forme d'assassinat instrumentalisé.

Ces derniers jours, un honnête travailleur d'ingénierie s'enlevait la vie, incapable de supporter la tyrannie de son ordre. Tous n'en meurent pas mais tous sont angoissés par la venue de la pieuvre qui rôde et fait des victimes. C'est l'omerta, la peur est généralisée personne n'ose parler; on reste sous la ligne de tir. Notre société a grandement besoin de faire le ménage et revoir cette pseudo protection du public. LE gouvernement la CAQ a commandé une étude sur la gestion des corporations. Bien qu'attendu de tous, ce rapport devra être nuancé. Les auteurs en sont juges et parties, tous étant membres de ces « oligarchies » administratives; il y a conflit d'intérêt évident. Une audition externe d'intervenants impartiaux est nécessaire pour y voir clair.

Un vote secret ou un sondage indépendant est de mise. La justification des Corporations est à établir. Antérieurement M Jacques Parizeau énonçait ses doutes de la pertinence de ces « clubs » pour la protection du public. Les structures en place au ministère de la Justice encadrent bien cette fonction de protéger le public. Le Gouvernement actuel s'est donné comme mission le "changement".

Oserait-il se débarrasser de ce boulet des Corporations pour repartir à neuf. Les Québécois en seraient que mieux servis et à bien meilleur compte. Plusieurs gouvernements étrangers l'ont déjà compris.

Il y a place pour de vrais processus de conciliation, d'entente et d'harmonisation entre le public et les professionnels qui font de leur mieux pour le bonheur de leurs clients. Avant que les tribunaux statuent sur la légalité de ces corporations : de ces états de droits dans l'État de Droits. Voyons la volonté du gouvernement à abolir cette forme d'inquisition. Il y a déjà trop d'injustice de souffrance et de suicides...

**Il faut agir maintenant.**